

- ⇒ **La cote du document** correspond à l'adresse du document sur les rayons et est établie en fonction du sujet abordé dans le document. Lorsqu'on a trouvé la référence du document cherché dans le catalogue de la bibliothèque, il faut pouvoir ensuite le localiser sur les rayons et, par conséquent, savoir lire la cote attribuée à ce document.
- ⇒ **La cote comprend** une série de lettres et de chiffres qui ont une signification précise (ex. de la Bibliothèque de l'ICHEC : cote A 8241 pour les ouvrages, M 4258 pour les mémoires, P972 pour les périodiques/revues, ...).